

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

8 JUILLET 2026

À une séance ordinaire du Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, dans le comté de Charlevoix, tenue à 19 h 00 au lieu habituel des séances du conseil, mercredi le 8 juillet 2026. Sont présents : Messieurs et Madame les conseillers : Marco Lavoie, Ritchy Godin, Andréanne Lavoie, Sébastien Simard et James Dufour sous la présidence de son honneur la Mairesse, madame Jo-Annie Boulianne.

Le siège no est vacant.

CONSTATATION DU QUORUM.

La mairesse, Madame Jo-Annie Boulianne constate le quorum et déclare la séance ordinaire ouverte à 19h00.

2026-07-01

2. ADOPTION DU PROJET DE L'ORDRE DU JOUR.

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet d'ordre du jour tel que rédigé.

1. Constatation du quorum;
2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2026
4. Approbation des comptes à payer ;
5. Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 392 sur la gestion contractuelle ;
6. Avis de vacance du poste de conseiller du siège no 1 ;
7. Entériner l'inscription de madame la Mairesse au congrès annuel de la FQM 2026 qui se tiendra du 24 au 26 septembre 2026 (1 020 \$ avant taxes) ;
8. Autorisation d'accès au lot 6 197 384 appartenant à la Municipalité pour les nouveaux lots constructibles aux abords du rang 2 portant les numéros 6 730 492 à 6 730 494 inclusivement et les lots 6 710 741 à 6 710 752 inclusivement ;
9. Autorisation de paiement (50%) facture no CRF2601330 pour les services d'inspection d'émission de permis et certificats ainsi que d'autres services connexes concernant l'application de la réglementation d'urbanisme pour l'année 2026 ;
10. Acceptation de la soumission QG00470 de St-Gelais Chevrolet pour la réparation du camion GMC Sierra 2018 pièces et main-d'œuvre au montant estimé de 8 108,07 \$ avant taxes ;
11. Recommandation de paiement de la facture no 2026-352 de Québec Quai au montant de 3 569,71 \$ avant taxes ;
12. Entériner le paiement de la facture no 1102 de Navi-Sécur Marine pour l'achat de bouées de renseignements sur la présence de myriophylle épis au montant de 4 499,80 \$ avant taxes ;

13. Entériner l'avenant au contrat avec Fyto Inc. pour intervention supplémentaire d'arrachage intensif du myriophylle à épis au montant de 15 000 \$ avant taxes ;
14. Recommandation de paiement de la facture no 26060 de Fyto Inc. pour les travaux de lutte contre le myriophylle à épis au montant de 35 342 \$ avant taxes ;
15. Résolution d'appui et d'autorisation à l'OBV Charlevoix-Montmorency pour la participation au projet *Agir pour l'eau : restauration et protection des milieux riverains de Saint-Aimé-des-Lacs* ;
16. Autorisation de paiement de la facture no 19545 d'Asselin Électrique pour l'installation de la barrière à la Base de plein air du lac Nairne au montant de 3 067,05 \$ avant taxes;
17. Acceptation de la soumission no 1190878 de l'entreprise Huot pour l'achat de pièces pour la réparation d'une borne-fontaine incluant le transport au montant de 2 172,65 \$ avant taxes ;
18. Acceptation de la soumission FSQ-000647 de l'Arsenal pour effectuer les tests annuels (montant de 1 216,49 \$ avant taxes) ;
19. Recommandation de paiement de la facture no 019574 de Communications Charlevoix pour l'achat de 2 radios à bande FM pour le service incendie au montant de 1 257,96 \$ avant taxes ;
20. Autoriser l'embauche de Monsieur Matis Paradis à titre de pompier volontaire au sein de la brigade de Saint-Aimé-des-Lacs ;
21. Entériner l'embauche de Madame Marie-Ange Beauchesne à titre de saisonnier temps partiel au poste de préposé à l'accueil, à l'administration et journalier à la Base de plein air du lac Nairne ;
22. Autorisation pour la tenue de la 31^e édition du Festival des pompiers de Charlevoix le 7 et 8 août 2026 ;
23. Autorisation pour la tenue de l'événement Tournoi de famille «Dek hockey» du 10 et 11 juillet 2026 ;
24. Fermeture du bureau municipal les vendredis en après-midi du 10 juillet au 28 août inclusivement
25. Dons et Commandites
 - a) Saumon Rivière-Malbaie – Adhésion annuelle 2026 pour la carte de membre au montant de 13,05 \$ avant taxes ;
26. Correspondance
 - a) Triathlon de Charlevoix 2026 – Lettre de remerciements au conseil municipal et aux employés de la Municipalité
27. Divers :
28. Suivis des membres du conseil;
29. Période de questions;
30. Levée de la séance.

2026-07-02

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2026

Sur proposition de Monsieur Ritchy Godin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2026.

2026-07-03

4. APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Sur proposition de Monsieur Sébastien Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes à payer ainsi que les salaires du mois de juin 2026 au montant de cent quatre-vingt-sept mille neuf cent soixante-neuf dollars et soixante-trois cents (187 969,63 \$) présentés par la directrice générale et greffière-trésorière, sont acceptés et payés.

2026-07-04

5. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 392 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Madame Andréanne Lavoie, par la présente :

- donne avis de motion qu'il sera soumis à l'adoption, à une séance subséquente, le règlement numéro 392 sur la gestion contractuelle ;
- dépose le projet du règlement numéro 392 intitulé *Règlement sur la gestion contractuelle* et ayant pour objet de se conformer à l'article 7 de la *Loi sur les contrats des organismes municipaux*, RLRQ c. C-65.01 (ci-après la « LCOM ») oblige les municipalités à adopter un règlement sur la gestion contractuelle ;

Tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du projet de Règlement.

2026-07-05

6. AVIS DE VACANCE DU POSTE DE CONSEILLER DU SIÈGE NO 1

ATTENDU QUE Monsieur Claude Boivin a remis par écrit sa démission au poste de conseiller du siège no 1 ;

ATTENDU QUE le dépôt de la lettre lors de la séance du 10 juin 2026 et conformément à l'article 316 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* ;

ATTENDU QUE la vacance du poste de conseiller a été constatée plus de douze mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 333 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la directrice générale et greffière-trésorière constate la vacance du poste de conseiller du siège no 1 et en avise le conseil municipal ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 339 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la présidente d'élection doit, dans les 30 jours de l'avis de vacances, fixer le jour du scrutin parmi les dimanches compris dans les quatre mois de l'avis ou de la décision ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Claude Boivin au poste de conseiller du siège no 1.

2026-07-06

- 7. ENTÉRINER L'INSCRIPTION DE MADAME LA MAIRESSE AU CONGRÈS ANNUEL DE LA FQM 2026 QUI SE TIENDRA DU 24 AU 26 SEPTEMBRE 2026 (1 020 \$ avant taxes)**

Sur proposition de Monsieur James Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le Conseil entérine l'inscription de Madame Jo Annie Boulianne, mairesse de la municipalité au Congrès de la FQM 2026 qui se tiendra du 24 au 26 septembre 2026 au montant de 1 020 \$ avant taxes;

QUE le Conseil autorise que les dépenses d'hébergement et autres dépenses soient soumises aux dispositions du règlement no 364.

2026-07-07

- 8. AUTORISATION D'ACCÈS AU LOT 6 197 384 APPARTENANT À LA MUNICIPALITÉ POUR LES NOUVEAUX LOTS CONSTRUCTIBLES AUX ABORDS DU RANG 2 PORTANT LES NUMÉROS 6 730 492 À 6 730 494 INCLUSIVEMENT ET LES LOTS 6 710 741 À 6 710 752 INCLUSIVEMENT**

ATTENDU QUE la création des nouveaux lots constructibles portant les numéros 6 730 492 à 6 730 494 inclusivement et des lots 6 710 741 à 6 710 752 ;

ATTENDU QUE les lots 6 730 492 à 6 730 494 inclusivement et des lots 6 710 741 à 6 710 752 sont situés aux abords du rang 2 et doivent faire l'objet d'une demande de permis d'accès auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ) ;

ATTENDU QUE l'accès au rang 2 pour ces lots suppose obligatoirement l'accès sur le lot 6 197 384 appartenant à la Municipalité ;

ATTENDU QUE la Municipalité autorise, dans ce contexte, l'accès au lot 6 197 384 pour les lots 6 730 492 à 6 730 494 inclusivement et des lots 6 710 741 à 6 710 752 inclusivement ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le Conseil autorise l'accès au lot 6 197 384 pour les lots 6 730 492 à 6 730 494 inclusivement et des lots 6 710 741 à 6 710 752 inclusivement.

2026-07-08

- 9. AUTORISATION DE PAIEMENT (50%) FACTURE NO CRF2601330 POUR LES SERVICES D'INSPECTION D'ÉMISSION DE PERMIS ET CERTIFICATS AINSI QUE D'AUTRES SERVICES CONNEXES CONCERNANT L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME POUR L'ANNÉE 2026**

ATTENDU QUE le Conseil a adopté la résolution 2026-02-10 visant le renouvellement de l'entente de service d'inspection de permis et certificats ainsi que d'autres services connexes concernant l'application de la réglementation d'urbanisme pour l'année 2026 au montant de 24 130 \$;

ATTENDU QUE le Conseil a autorisé la signature de l'entente de collaboration intermunicipale relativement à la fourniture des services liés à l'application de la réglementation d'urbanisme notamment l'utilisation d'un logiciel commune de gestion des permis et certificat ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu la facture no CRF2601330 de la MRC de Charlevoix-Est correspondant à :

- 50 % du coût de l'entente de services au montant de 12 065 \$;
- à 20 % des frais d'abonnement 2025-2026 du logiciel Cloudpermit correspondant à 1 169 \$;

pour un montant total de 13 234 \$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture no CRF2601330 de la MRC de Charlevoix-Est correspondant à 50 % du coût de l'entente de services d'inspection à un montant total de 13 234 \$ et à 20% des frais d'abonnement du logiciel correspondant à un montant total de 13 234 \$.

2026-07-09

10. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION QG00470 DE ST-GELAIS CHEVROLET POUR LA RÉPARATION DU CAMION GMC SIERRA 2018 PIÈCES ET MAIN-D'ŒUVRE AU MONTANT ESTIMÉ DE 8 108,07 \$ avant taxes

Sur proposition de Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil accepte la soumission QG00470 de St-Gelais Chevrolet pour la réparation du camion GMC Sierra 2018 pièces et main-d'œuvre au montant estimé de 8 108,07 \$ avant taxes.

2026-07-10

11. RECOMMANDATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE NO 2026-352 DE QUÉBEC QUAI AU MONTANT DE 3 569,71 \$ avant taxes

ATTENDU QUE le Conseil a procédé à l'acceptation de la soumission de Québec Quai pour le contrat de service visant l'installation des bouées de navigation lors de l'adoption de la résolution no 2026-06-24

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé également à l'installation des bouées de renseignements sur la présence de myriophylle à épis;

ATTENDU QUE la directrice générale soumet à ce conseil la recommandation de paiement de la facture no 2026-352 de Québec

Quai pour l'installation des bouées au montant de 3 569,71 \$ avant taxes ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture no 2026-352 de Québec Quai pour l'installation des bouées au montant de 3 569,71 \$ avant taxes.

2026-07-11

12. ENTÉRINER LE PAIEMENT DE LA FACTURE NO 1102 DE NAVI-SÉCUR MARINE POUR L'ACHAT DE BOUÉES DE RENSEIGNEMENTS SUR LA PRÉSENCE DE MYRIOPHYLLE À ÉPIS AU MONTANT DE 4 499,80 \$ avant taxes

ATTENDU QUE le Conseil a précédé a l'acceptation de la soumission de 2026-06-08 – NSM-0175 de Navi-Sécur Marine visant l'achat de bouées spéciales de renseignements sur la présence de myriophylle à épis au montant de 4 499,80 \$ avant taxes ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la facture no 1102 de Navi-Sécur Marine pour l'achat de bouées au montant de 4 499,80 \$ avant taxes ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil entérine le paiement de la facture no 1102 de Navi-Sécur Marine pour l'achat de bouées spéciales de renseignements sur la présence de myriophylle à épis au montant de 4 499,80 \$ avant taxes.

2026-07-12

13. ENTÉRINER L'AVENANT AU CONTRAT AVEC FYTO INC. POUR INTERVENTION SUPPLÉMENTAIRE D'ARRACHAGE INTENSIF DU MYRIOPHYLLE À ÉPIS AU MONTANT DE 15 000 \$ avant taxes

ATTENDU QUE le Conseil a adopté la résolution no 2026-04-04 visant l'acceptation de l'offre de services de Fyto inc., pour la lutte aux myriophylles à épis au lac Nairne ;

ATTENDU QUE les travaux du 9 et 10 juin ont dressé un état de situation demandant une intervention supplémentaire que celles prévues à l'entente de service ;

ATTENDU QUE l'avenant au contrat de service pour ces travaux supplémentaires exécutés du 29 juin au 2 juillet 2026 s'élève à 15 000 \$ avant taxes ;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Madame Andréanne Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil entérine l'avenant au contrat de service initial d'une valeur de 15 000 \$ avant taxes pour les travaux supplémentaires de lutte aux myriophylles à épis exécutés du 29 juin au 2 juillet 2026.

2026-07-13

14. RECOMMANDATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE NO 26060 DE FYTO INC. POUR LES TRAVAUX DE LUTTE CONTRE LE MYRIOPHYLLE À ÉPIS AU MONTANT DE 35 342 \$ avant taxes

ATTENDU QUE le contrat de service de Fyto inc. (FYTO260027) visant la lutte aux myriophylles à épis (résolution 2026-04-04) prévoyait des honoraires de 45 % à l'octroi du mandat, 45 % le 1^{er} juillet de chacune des années correspondantes et de 10 % à la remise du rapport pour chacune des années correspondantes ;

ATTENDU QUE cette entente prévoyait également des coûts additionnels en cas de bâchage selon les critères spécifiés à l'offre de services soit un montant de 14 \$/m² ;

ATTENDU QUE le Conseil a entériné l'avenant au contrat (résolution 2026-07-12) pour des travaux supplémentaires exécutés du 29 juin au 2 juillet 2026 au montant de 15 000 \$ avant taxes ;

ATTENDU QUE le premier paiement de 45 % relatif au contrat initial a déjà été effectué (résolution no 2026-05-25) ;

ATTENDU QUE la directrice générale soumet à ce Conseil la recommandation de paiement de la facture no 26060 de Fyto inc. au montant de 35 342 \$ avant taxes pour les travaux réalisés et ventilés de la façon suivante :

- Contrat Fyto 26027 (second 45 % du contrat initial) soit 12 060 \$ avant taxes ;
- Intervention supplémentaire d'arrachage (advenant) au montant de 15 000 \$ avant taxes ;
- Bâchage H18 et H22 dont les superficies totalisent 523 m² à 14 \$/m² représentant un montant de 7 322 \$ avant taxes ;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Monsieur Sébastien Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil autorise la recommandation de paiement de la facture No 26060 de Fyto inc. pour les travaux ci-haut décrits au montant de 35 342 \$ avant taxes.

2026-07-14

15. RÉOLUTION D'APPUI ET D'AUTORISATION À L'OBV CHARLEVOIX-MONTMORENCY POUR UNE PARTICIPATION AU PROJET *AGIR POUR L'EAU : RESTAURATION ET PROTECTION DES MILIEUX RIVERAINS DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS*

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a reçu une proposition de partenariat de l'OBV de Charlevoix-Montmorency (OBV-CM) le 8 juillet 2026 pour un appui pour déposer le projet *Agir pour l'eau : restauration et protection des milieux riverains de Saint-Aimé-des-Lacs* à réaliser en 2027 ;

ATTENDU QUE cette proposition de partenariat a pour objectif la réalisation de diverses actions pour contribuer activement à l'amélioration de la qualité de l'eau des lacs et plus spécifiquement

par la mise en place d'une campagne de distribution et de plantation de végétaux pour l'amélioration des bandes riveraines autour du lac Nairne, du Pied-des-Monts, Long, Rat-Musqué, Brûlé, Antoine et Sainte-Marie ;

ATTENDU QUE pour veiller à la réalisation de ces actions, l'OBV-CM souhaite soumettre une demande financée en partie par le Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau (PSREE) dont la contribution peut atteindre jusqu'à 75 % des coûts du projet et l'apport financier d'autres partenaires dont notamment la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs ;

ATTENDU QUE la contribution financière de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs dans le cadre de ce partenariat est de 6 000 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité désire ajouter à cette contribution financière une contribution en nature d'une valeur de 1 000 \$ attribuable à la gestion des certificats d'autorisation et du temps nécessaire en main-d'œuvre pour les émettre ;

ATTENDU QUE la proposition déposée le 8 juillet 2026 prévoit que la contribution monétaire de 6 000 \$ et la contribution en nature de 1 000 \$ permettront de soutenir la campagne de distribution de végétaux et de plantation des rives notamment les actions suivantes :

- Coordination et planification de la campagne;
- Accompagnement des riverains, incluant des conseils pour le choix des végétaux ainsi que le suivi des commandes et de la facturation ;
- Achat de 1 500 végétaux offerts aux riverains à tarif préférentiel ;
- Transport et livraison de végétaux jusqu'à Saint-Aimé-des-Lacs ;
- Main-d'œuvre requise pour la distribution des végétaux;
- Main-d'œuvre pour l'accompagnement des riverains lors de la plantation, à tarif préférentiel ;
- est conditionnelle à l'acceptation de la demande d'aide financière ;

ATTENDU QUE l'appui financier et en nature est conditionnel à l'acceptation de la demande d'aide financière ;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs autorise sa participation à titre de partenaire pour la réalisation de projets visant diverses actions dont notamment la campagne de distribution et de plantation de végétaux pour l'amélioration des bandes riveraines autour du lac Nairne, du Pied-des-Monts, Long, Rat-Musqué, Brûlé, Antoine et Sainte-Marie tel que présenté dans la proposition du 8 juillet 2026;

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs appuie l'OBV-CM pour le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau (PSRRE) du Fonds d'action Québécois pour le développement durable;

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs à titre de partenaire s'engage à une contribution financière de 6 000 \$ et une contribution en nature de 1 000 \$ conditionnelles à l'acceptation de l'aide financière déposée par l'OBV-CM ;

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs autorise madame la Mairesse, Jo-Annie Boulianne, ainsi que la directrice générale, Lise Lapointe, à signer tous les documents afférents dont notamment la lettre d'appui pour le projet *Agir pour l'eau : restauration et protection des milieux riverains de Saint-Aimé-des-Lacs*.

2026-07-15

16. AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE NO 19545 D'ASSELIN ÉLECTRIQUE POUR L'INSTALLATION DE LA BARRIÈRE À LA BASE DE PLEIN AIR DU LAC NAIRNE AU MONTANT DE 3 067,05 \$ avant taxes

Sur proposition de Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture no 19545 d'Asselin électrique pour l'installation de la barrière électrique à la Base de plein air du lac Nairne au montant de 3 067,05 \$ avant taxes.

2026-07-16

17. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION NO 1190878 À L'ENTREPRISE HUOT POUR L'ACHAT DE PIÈCES POUR LA RÉPARATION D'UNE BORNE-FONTAINE INCLUANT LE TRANSPORT AU MONTANT DE 2 172,65 \$ avant taxes

Sur proposition de Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission no 1190878 à l'entreprise Huot pour l'achat de pièces visant la réparation d'une borne fontaine incluant le transport au montant de 2 172,65 \$ avant taxes.

2026-07-17

18. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION FSQ-000647 DE L'ARSENAL POUR EFFECTUER LES TESTS ANNUELS (montant de 1 216,49 \$ avant taxes)

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder annuellement aux tests d'essais et d'inspection générale, sur le camion pompe du service incendie ainsi que sur la pompe portative;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu la soumission no FSQ-000647 de l'Arsenal pour effectuer les tests annuels qui comprend notamment :

- Essais annuels de pompe annuelle et inspection générale sur place (selon normes NFPA 1911);
- Essais annuels de pompe portative/sur place;
- Essais routiers annuels citerne sur place;
- Essais routiers annuels véhicule de secours sur place;

ATTENDU QUE la municipalité que l'offre de service reçu de l'Arsenal pour effectuer ces tests et inspections est d'un montant de 1 216,49 \$ avant taxes;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil accepte l'offre de service (soumission FSQ-000647) de l'Arsenal pour un montant de 1 216,49 \$ avant taxes pour effectuer les tests annuels.

2026-07-18

19. RECOMMANDATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE no 019574 COMMUNICATIONS CHARLEVOIX POUR L'ACHAT DE 2 RADIOS À BANDE FM POUR LE SERVICE INCENDIE AU MONTANT DE 1 257,96 \$ avant taxes

ATTENDU QUE le Conseil a procédé à l'acceptation de la soumission de Communications Charlevoix pour l'achat de 2 radios à bande FM pour le service incendie au montant de 1 257,96 \$ avant taxes lors de l'adoption de la résolution no 2026-04-18

ATTENDU QUE la directrice générale soumet à ce conseil la recommandation de paiement de la facture no 019574 de Communications Charlevoix pour l'achat de 2 radios à bande FM pour le service incendie au montant de 1 257,96 \$ avant taxes ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture no 019574 de Communications Charlevoix pour l'achat de 2 radios à bande FM pour le service incendie au montant de 1 257,96 \$ avant taxes.

2026-07-19

20. AUTORISER L'EMBAUCHE DE MONSIEUR MATIS PARADIS À TITRE DE POMPIER VOLONTAIRE AU SEIN DE LA BRIGADE DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS

ATTENDU que Monsieur Daniel Boies, chef pompier de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, recommande à ce conseil l'embauche de Monsieur Matis Paradis à titre de pompier volontaire au sein de la brigade de Saint-Aimé-des-Lacs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Andréanne Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le Conseil autorise l'embauche de Monsieur Matis Paradis à titre de pompier pour la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs.

QUE le Conseil autorise la Directrice générale Lise Lapointe ou Monsieur Daniel Boies à signer les documents afférents à l'embauche.

2026-07-20

21. ENTÉRINER L'EMBAUCHE DE MADAME MARIE-ANGE BEAUCHESNE À TITRE DE SAISONNIER TEMPS PARTIEL AU POSTE DE PRÉPOSÉE À L'ACCUEIL, À L'ADMINISTRATION ET JOURNALIER À LA BASE DE PLEIN AIR DU LAC NAIRNE

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à l’affichage d’une offre d’emploi pour le poste de préposé à l’accueil, à l’administration et journalier à la Base de plein air du lac Nairne à titre de saisonnier temps partiel ;

ATTENDU QU’au terme de l’exercice des recommandations d’embauche ont été adressées au conseil pour la personne suivante : Madame Marie-Ange Beauchesne ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire procéder à l’embauche de Madame Marie-Ange Beauchesne, au poste de préposé l’accueil, à l’administration et journalier à la Base de plein air du lac Nairne à titre de saisonnier temps partiel selon les conditions prévues à la convention collective en vigueur ;

ATTENDU QUE les personnes sélectionnées acceptent de suivre au besoin les formations que le conseil Municipal jugera nécessaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Aimé-des-Lacs autorise l’embauche de Madame Marie-Ange Beauchesne, au poste de préposé l’accueil, à l’administration et journalier à la Base de plein air du lac Nairne à titre de saisonnier temps partiel à compter du 4 juillet 2026.

2026-07-21

22. AUTORISATION POUR LA TENUE DE LA 31^E ÉDITION DU FESTIVAL DES POMPIERS DE CHARLEVOIX LE 7 ET 8 AOÛT 2026

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a reçu une demande du comité régional du Festival des pompiers de Charlevoix pour la tenue de la 31^e édition du festival à la Base de plein air du lac Nairne ;

ATTENDU QUE les activités se dérouleront le 07 et le 08 août 2026;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs autorise l’événement sous condition à ce que l’organisation détienne une preuve d’assurance valide ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’autoriser, sous condition à ce que l’organisation détienne une preuve d’assurance valide, la tenue de la 31^e édition du Festival des pompiers de Charlevoix à la Base de plein air du lac Nairne le 07 et 08 août 2026.

2026-07-22

23. AUTORISATION POUR LA TENUE DE L’ÉVÉNEMENT TOURNOI DE FAMILLE « DEK HOCKEY » DU 10 ET 11 JUILLET 2026

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a reçu une demande du « comité des loisirs de Saint-aimé » pour la tenue d’un événement intitulé « Tournoi de famille DEK Hockey » à la salle de la

patinoire située au 123 rue Principale et sur la plateforme multifonctionnelle ;

ATTENDU QUE les activités se dérouleront le 10 et le 11 juillet 2026;

ATTENDU QU'une correspondance, datée du 8 juillet 2026, a été adressée au « comité des loisirs de Saint-aimé » (NEQ 1181975237) afin d'autoriser l'événement conditionnellement à ce que ladite correspondance soit entériner par le conseil par l'adoption d'une résolution autorisant l'événement et qu'une preuve d'assurance valide soit présentée pour la tenue de cet événement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs autorise l'événement sous condition à ce que l'organisation détienne une preuve d'assurance valide pour la tenue de l'événement du 10 et 11 juillet 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sébastien Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil entérine la correspondance du 8 juillet 2026 ;

QUE le Conseil autoriser, sous condition à ce que l'organisation détienne une preuve d'assurance valide, la tenue de l'événement intitulé « Tournoi de famille DEK Hockey » à la salle de la patinoire située au 123 rue Principale et sur la plateforme multifonctionnelle aux dates prévues soit le 10 et 11 juillet 2026.

2026-07-23

24. FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL LES VENDREDIS EN APRÈS-MIDI À COMPTER DU 10 JUILLET AU 28 AOÛT INCLUSIVEMENT.

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la fermeture du bureau municipal les vendredis en après-midi à compter du 10 juillet jusqu'au 28 août 2026 inclusivement.

2026-07-24

25. DONS ET COMMANDITES

- a) Saumon Rivière-Malbaie – Adhésion annuelle 2026 pour la carte de membre au montant de 13,05 \$ avant taxes ;

Sur proposition de Madame Andréanne Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil autorise l'adhésion annuelle 2026 pour la carte de membre de Saumon Rivière-Malbaie au montant de 13,05 \$ avant taxes.

26. CORRESPONDANCE

- a) Triathlon de Charlevoix 2026 – Lettre de remerciements au conseil municipal et aux employés de la Municipalité

Mme la Mairesse fait lecture de la correspondance.

29. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions débute à 19h30 et se termine à 20h06.

2026-07-27

30. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance ordinaire est levée à 20 h 06.

MAIRESSE

**DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE**

En signant le procès-verbal du 8 juillet 2026, la mairesse conclut qu'elle a signé toutes les résolutions qui y sont adoptées.